

Réf dossier : 2161
N° ordre de passage : 24
N° annuel : C2017_0628

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2017

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 février 2012 et modifié les 2 mai 2012 et 29 mai 2017, et mis à jour le 6 janvier 2017.

Par arrêté du Président en date du 3 octobre 2017 une procédure de modification simplifiée n° 1 a été engagée afin de rectifier une erreur matérielle survenue à l'occasion de la dernière modification.

Ainsi, les modalités de la mise à disposition du public ont été précisées par délibération du 14 mars 2016 et celle-ci s'est déroulée du 16 octobre au 15 novembre 2017, en mairie de Saint-Jacques-sur-Darnétal et à la Métropole Rouen Normandie où des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations. Le dossier du projet de modification simplifiée était également mis en ligne sur le site internet de la Métropole.

Le projet de modification simplifiée n° 1 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Madame le Maire par courrier en date du 5 octobre 2017.

A l'issue de cette mise à disposition on relève un courrier de la CCI Rouen Métropole en date du 12 octobre 2017 émettant un avis favorable au projet et un courrier de la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime en date du 12 novembre 2017 émettant un avis favorable au projet.

Par ailleurs, aucune observation n'a été consignée dans les registres tenus à disposition.

Par conséquent, le bilan de la mise à disposition est tiré en précisant que le projet de modification simplifiée ne nécessite aucune adaptation et peut être approuvé tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mars 2016 précisant les modalités de mise à

disposition du public des projets de modification de PLU et l'exposé des motifs,

Vu le PLU de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal approuvé le 29 février 2012, modifié les 2 mai 2012 et 29 mai 2017, et mis à jour le 6 janvier 2017

Vu le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal,

Vu le bilan de la mise à disposition,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n° 1 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal concerne uniquement la correction d'une erreur matérielle,
- que les modalités de la mise à disposition du public ont été précisées par délibération du Conseil métropolitain du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 1 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Madame le Maire par courrier en date du 5 octobre 2017 et tenu à disposition du public du 16 octobre au 15 novembre 2017 inclus,
- que le bilan de la mise à disposition n'implique aucune adaptation,

Décide :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition,
- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 1 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal tel qu'annexé à la présente délibération,

Précise que :

- conformément aux articles L 153.23 et suivants du Code de l'Urbanisme le PLU modifié-simplifié n° 1 de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,
- la présente délibération fera l'objet, d'une annonce légale, d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Saint-Jacques-sur-Darnétal, et d'une publication au recueil des actes administratifs,
- la présente délibération sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Saint-Jacques-sur-Darnétal, et transmise aux Personnes Publiques Associées.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaients présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 20h16, Mme ARGELES (Rouen) jusqu'à 21h24, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) à partir de 18h15, Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20h10, M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18h09 et jusqu'à 21h24, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19h48, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BURES (Rouen) à partir de 18h40 et jusqu'à 20h08, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h10, M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 21h15, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) jusqu'à 20h30, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h08, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 20h03, Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville) jusqu'à 21h25, M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 19h40, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h36, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 18h31, M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houllme), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 19h15, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h27 et jusqu'à 21h30, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 19h10, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h16, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19h15, M. LECOUTEUX (Belbeuf) jusqu'à 20h13, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h11 et jusqu'à 19h48, M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h06 et jusqu'à 21h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h15, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 20h30, Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 21h20, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON

(Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen) jusqu'à 21h30, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) jusqu'à 21h16, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) à partir de 18h20, Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h17, M. SPRIMONT (Rouen) à partir de 18h07 et jusqu'à 21h04, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie)

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) par Mme SANTO à partir de 20h16, M. BARON (Freneuse) par M. BREUGNOT, Mme BEAUFILS (Le Trait) par Mme CANU, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme BAUD, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. SANCHEZ E. à partir de 19h48 et jusqu'à 21h16, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme DEL SOLE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LE COUSIN à partir de 21h15, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par M. GLARAN à partir de 20h30, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme AUPIERRE, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN à partir de 19h40, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLEUR, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN jusqu'à 18h31, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 19h10, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LAUREAU à partir de 19h48 et jusqu'à 20h16, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. BONNATERRE, M. MASSION (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON à partir de 21h15, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par Mme FLAVIGNY à partir de 20h30, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) par M. PESQUET, M. PETIT (Quevillon) par M. MASSON, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par Mme GUILLOTIN, M. ROGER (Bardouville) par M. LE GALLO, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 20h16, Mme ROUX (Rouen) par M. MEYER jusqu'à 20h30, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) par Mme PIGNAT jusqu'à 18h20, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BASSELET, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par Mme TIERCELIN, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

Mme BOURGET (Houpeville), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DELALANDRE (Duclair), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), Mme EL KHILI (Rouen), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOUTAIN (Elbeuf).